



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRSCH
REQU LE Séance du 9 avril 2024

10 AVR. 2024

A LA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absence : 1

Procuration : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,
Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absent excusé : M. Nicolas HANS

Délibération 10/2024

Objet : Dénomination d'une voie publique perpendiculaire à la rue des Vergers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Considérant que la nouvelle rue perpendiculaire à la rue des Vergers est à nommer,

Considérant que l'oiseau appelé Sittelle a été observé depuis plusieurs années à cet endroit à plusieurs reprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- adopte la dénomination « RUE DES SITTELLES ».

- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Certifié exécutoire

Manspach, le 10/04/2024

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN